

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE HAUTE-NORMANDIE DU 28 JUILLET 2023

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Haute-Normandie du 28 juillet 2023, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Haute-Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 28 juillet 2023 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

BOUDZOU MOU Hervé		
BERTON Johan		

Absents

--	--	--

Excusés

SAKHRI Faouzi		

Questions :

1/ Mme Leblond souhaite respecter strictement les heures indiquées dans son contrat, selon les informations fournies par elle-même 147,50

- La section SNEPS-CFTC désire savoir si le contrat peut être respecté ?

Réponse de la Direction :

Madame LEBLOND a échangé avec la direction concernant sa durée contractuelle de travail actuelle. Les prestations des sites d'affectation de Madame LEBLOND ne permettent pas de réaliser 147,5 heures exactement. (Les vacances étant de 11h ou 12h).

La direction renouvelle la proposition d'augmenter ou réduire la base contrat de Madame LEBLOND selon sa volonté afin d'essayer de s'en tenir au maximum à la durée contractuelle prévue au contrat mais rappelle que l'employeur a la possibilité de demander aux collaborateurs à temps partiel d'effectuer des heures complémentaires.

2/M. Lerey nous informe que sur le site de Sibanye Stillwater, il souhaite que les boutons des barrières de sortie soient déplacés plus près de l'ordinateur afin de réduire l'attente des chauffeurs.

La section SNEPS-CFTC demande à la direction de prendre contact avec le client pour envisager de déplacer le boîtier à un nouvel emplacement.

Réponse de la Direction :

Les locaux appartenant à notre client, nous pouvons envisager aucune modification sur son site sans son accord.

Par ailleurs, la proposition d'un nouvel emplacement émane de la Direction. Lors d'un contrôle qualité, nous avons constaté que l'emplacement des boutons serait moins contraignant pour nos agents en poste s'ils étaient disposés plus près de l'ordinateur. Nous allons donc en discuter avec la cliente à son retour de congés afin de savoir si cette modification est envisageable.

3/M. Lerey nous informe de son souhait d'obtenir un filtre solaire afin de prévenir l'éblouissement au niveau du poste de garde.

La section SNEPS-CFTC souhaite obtenir des informations ?

Réponse de la Direction :

Les locaux appartenant à notre client, nous ne pouvons envisager aucune modification sur site sans son accord. Nous allons en discuter avec la cliente à son retour de congés.

4/Les agents du site D.G.A nous signalent que la direction CHALLANCIN ne répond ni aux e-mails ni aux appels.

Les agents de la DGA souhaitent établir un dialogue avec la direction.

La section SNEPS-CFTC demande que ce problème soit résolu dans les meilleurs délais.

Réponse de la Direction

La direction est surprise de cette question et souhaite des exemples concrets. Quels mails et à quels sujets ? Les boîtes mail ont été vérifiées et nous n'avons aucune trace de demandes de leur part qui seraient restées sans réponse.

Par ailleurs, l'agence de Saint-Jean-de-la-Neuille est disponible pour l'ensemble de ses équipes. La règle étant d'ailleurs de recontacter les collaborateurs systématiquement dans la journée. Notre chef de secteur a l'obligation de se rendre 1 fois par semaine sur site, cela permet notamment aux salariés de remonter diverses problématiques rencontrées sur site.

5/M. Lerey nous informe que la climatisation du poste de garde n'a pas été nettoyée depuis longtemps, malgré les fortes chaleurs.

La section SNEPS-CFTC demande à la direction de faire le point avec le client concernant cette situation.

Réponse de la Direction

Nous allons en discuter avec la cliente à son retour de congés début du mois d'août.

DRINNHAUSEN Christopher
Directeur d'agence

CHALLANCIN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ
S.A.S 100 000 euros
89 69 voie de Sarradès - 4610 Sandouville
Tél : 02 33 78 49 79 - Fax : 02 35 79 79 80
RCS : Bobigny 341 152 395
SIRET : 341 152 395 00255

Date de la prochaine réunion : le 22 septembre 2023

Fin de la réunion : 10h45